



FONT SENADE

VOTRE BULLETIN MUNICIPAL



02 / AVIS AUX FONSOIS(ES)

03 / ÉDITO

04 / INFOS & ANNONCES

10 / VIE ÉCONOMIQUE

12 / ENVIRONNEMENT

14 / ACTUALITÉS

16 / ASSOS, SPORT, CULTURE

23 / EN BREF

26 / ÉTAT CIVIL, DIVERS

27 / FONS PRATIQUE

28 / AGENDA



RETOUR SUR LA PREMIÈRE SAISON DES FONSTIVALES

Chères Fonsoises, Chers Fonsois,

Tout d'abord, nous tenons à vous remercier du fond du cœur pour votre accueil, vos retours, votre énergie et votre bienveillance tout au long de ces Fons'tivales. Cela a été un immense plaisir d'organiser ces nouvelles estivales dans votre village et votre enthousiasme a été notre plus belle récompense. Nous tenons également à remercier toutes celles et ceux qui nous ont fait la joie de venir à plusieurs soirées, voire toutes ! Nous exprimons une fois de plus notre reconnaissance envers la Mairie de Fons d'avoir fait appel à nous et pour leur aide et leur soutien.



Les 5 soirées de cette première édition des Fons'tivales sont une réussite et c'est en grande partie grâce à vous ! Nous estimons une fréquentation moyenne de 500 personnes par soir, ce qui est très encourageant pour une première ! Et quelle ambiance ! Chaque soir, vous avez pu profiter d'une dizaine de métiers de bouche différents, proposant des produits de qualité pour vous régaler, majoritairement locaux, mais également de 5 voire 6 vigneron(ne)s, tous des environs, venus vous faire déguster leurs jolies cuvées, le tout dans une superbe ambiance musicale proposée par un groupe différent chaque soir. Sans oublier une équipe souriante, une buvette de produits artisanaux avec divers softs et bières locales et bien sûr l'espace enfants, qui ne désespérait pas, avec gonflables et gourmandises !

Nous tenons à ce que les Fons'tivales soient un moment de plaisir pour toutes et tous ! Un moment de partage entre amis ou en famille. Nous sommes deux professionnelles du vin, bonnes vivantes et ces événements nous tiennent à cœur, car ils ont pour objectif de mettre en avant notre terroir, nos producteurs locaux et de faire vivre des moments festifs, de partage et de convivialité au plus grand nombre.

Encore un immense merci à toutes et à tous et... à l'année prochaine ?

On vous tiendra au courant sur nos réseaux sociaux ! (Facebook et Instagram)

Fons'tivalemement vôtre,

Anne et Christine, les organisatrices des Fons'tivales



LE MOT DU MAIRE

Au moment où j'écris ces lignes, c'est la rentrée !!!

Avant d'aborder avec vous les sujets importants de cette rentrée, revenons quelques instants sur la belle période estivale fonsoise. Cet été a défilé à vive allure, rythmé par des festivités variées et pour tous les goûts. Nous avons retrouvé le Grand prix de la chanson, le repas Républicain, la Nuit des étoiles, le cinéma en plein air et les Fons'tivales, qui se déroulaient tous les mardis soir.



Je souhaiterais faire un focus sur cet évènement, nouveauté de l'année 2024 au concept méconnu, qui, d'après vos retours, a beaucoup plu. Ces soirées se sont déroulées dans la détente, la convivialité et la bonne humeur. Mes remerciements vont à Christine DARDE et Anne BISSONIER qui en sont les organisatrices, à leur équipe pour la logistique, au personnel communal pour la mise à disposition du matériel nécessaire et aux viticulteurs, food trucks et tous les autres participants. La grande inconnue était de savoir si nous allions retrouver ces soirées en 2025. Au vu de l'enthousiasme de tous et du premier bilan, je vous annonce que les Fons'tivales seront de retour l'année prochaine !!!

Je n'oublie surtout pas la fête votive organisée par notre comité des fêtes, en partenariat avec la mairie, qui est venu clore ce riche été. Je tiens à remercier toute l'équipe du comité présidé par Dimitri VERNIER pour cette édition qui a été un succès tant par la fréquentation que par le programme. Assumer une fête de cette ampleur n'est pas une mince affaire et n'oublions pas que tous les membres sont des bénévoles qui donnent de leur temps afin d'organiser cette fête pour le plaisir de tous.

Comme je vous le disais plus haut, les enfants ont repris le chemin des écoles. Cette rentrée scolaire rime toujours avec effervescence devant les établissements, enfants, parents et grands-parents arrivant de tous les côtés. Côté maternelle, l'association des parents d'élèves avaient prévu un instant d'accueil café afin de rendre convivial un moment qui peut être synonyme d'angoisses pour certains. Concernant le primaire, le temps que le bus d'enfants arrive de Gajan, que chacun retrouve les copains de l'année dernière, les marques étaient prises à vitesse grand V et la rentrée pouvait commencer. Dans l'ensemble, tout s'est bien très bien passé et nous voilà repartis pour une année !

Les agents communaux ont, eux aussi, effectué leur rentrée qui amène son lot de changements.

Fin juin, Annie BLASQUEZ a quitté la mairie pour son départ à la retraite. Une nouvelle page se tourne pour elle mais également pour les usagers qui avaient l'habitude de la voir depuis une dizaine d'année à l'accueil. Je la remercie pour tout ce qu'elle a apporté à la collectivité et lui souhaite une belle et heureuse retraite. Nous avons accueilli Karine VERNIER, qui a pris ses fonctions à la même période. Bienvenue à elle ! L'emploi du temps a été remanié en conséquence. Le vendredi, la mairie sera donc ouverte uniquement matin.

Notre DGS, Sébastien SAGUER est, quant à lui, parti fin juillet vers d'autres missions au sein du département. Il ne sera pas remplacé. Je lui souhaite une belle réussite dans son nouveau poste et le remercie pour tout ce qu'il a accompli au sein des services de la collectivité, mais aussi pour sa loyauté et son engagement.

Le dernier départ fut celui de Jean-Michel GAUSSEN qui est survenu fin août. Il y a choisi de partir en Lozère et a été muté à la mairie de Malzieu-ville. Je lui souhaite le meilleur dans un département qui lui est cher, et le remercie pour le travail effectué toutes ces années au service de la commune. Il sera remplacé très rapidement, le recrutement étant en phase finale.

Nous avons voté le budget 2024 au mois d'avril. La commune n'échappe pas aux contraintes budgétaires complexes qui ont nécessité des mesures importantes. La diminution des dotations de l'Etat, les augmentations énergétiques et celles de certains syndicats, SDIS, pèsent lourdement sur notre budget fonctionnement. Vous trouverez les explications détaillées dans ce bulletin. Je remercie l'équipe municipale et la commission finance pour leur travail, notamment concernant le calcul des impôts fonciers pour que la charge soit la plus juste possible.

Prenez soin de vous !!!

Maryse GIANNACCINI.

LE SIRP FAIT SA PREMIÈRE RENTRÉE

Le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique des écoles de Fons-Gajan-St Bauzély, résulte de la fusion de deux précédents syndicats : le SIEM (école maternelle) et le SIRS (écoles primaires).

Cette fusion a été voulue afin de faciliter l'accès aux diverses informations et questions à apporter aux familles, et de permettre à chaque acteur, enseignant, personnel et mairie de profiter d'une organisation simplifiée. Effectivement le SIRP devient l'unique interlocuteur de l'école maternelle Lucie Aubrac et des trois écoles primaires des communes de Fons, Gajan et St Bauzely. Cette fusion permettant également des économies d'échelle et une mutualisation du personnel et du matériel.

Le SIRP existe officiellement depuis le 1er avril 2024, il est responsable de l'organisation des temps périscolaires, en gère le personnel et finance tous les achats et factures nécessaires au bon fonctionnement des quatre écoles.

Cette organisation financière est possible uniquement par le versement d'une cotisation au Syndicat par chaque commune en fonction du nombre d'élèves fréquentant les écoles citées ci-dessus.

FONCTIONNEMENT DU SIRP

Les maires des trois communes forment un conseil, qui est sollicité et consulté par la présidente du SIRP afin qu'elle expose les projets et comptes rendus des différentes affaires en cours aux financeurs du syndicat :

- Mme Maryse GIANNACCINI maire de Fons
- M. Jean-Louis POUDEVIGNE maire de Gajan
- M. Jacques DURAND Maire de St Bauzély

La présidence du SIRP est assurée par Laurence FERRER, élue à Fons et deux vice-présidentes Fabienne ROCCA élue à Gajan et Delphine GUIRAUD élue à St Bauzély.

Pour autant, les décisions de quelque nature qu'elles soient se votent en Conseil syndical, composé d'élus au nombre de trois titulaires et trois suppléants de chaque municipalité.

Quelques chiffres vous permettront d'apprécier l'ampleur de la tâche, le but du SIRP étant de servir au mieux et dans la mesure de ses moyens chacun des bénéficiaires et acteurs de ce regroupement :

4 écoles - 14 classes - 3 restaurants scolaires

14 professeurs des écoles dont 4 assurent la fonction de directeur :

- Mme Loriane GELY école maternelle de Fons
- Mme Marianne PELISSIER école primaire Fons
- M. Christophe GEOFFROY école primaire de Gajant
- Mme Séverine DUBOIS école primaire de St Bauzély

Personnels :

17 personnes tous grades confondus - 2 secrétaires

COORDONNÉES

SIRP de Fons Gajan St Bauzély
8 place Alphonse Daudet
30730 Fons
Mail : contact@sirpdesleins.fr
Tel : 04.66.18.36.90.

Accueil téléphonique et au bureau :
Mme Adeline LOYAU
Mme Marjorie LIPS
Lundi mardi jeudi et vendredi de 8h15 à 12h30 et 14h à 17h

HORAIRES DES ÉCOLES (OUVERTURE DU PORTAIL 10 MINUTES AVANT)

École maternelle Lucie Aubrac à FONTS

(Petite, moyenne et grande section)
Place Saturnin Garimond. 04 34 32 19 39
Horaires : 08h30-11h30 et 13h30-16h30



Ecole élémentaire de SAINT BAUZÉLY

Avenue de la liberté. 04 66 81 75 12
Horaires : 09h15-12h15 et 14h00-17h00



Ecole élémentaire de GAJAN

81 Place des écoles. 04 66 63 21 51
Horaires : 08h55-11h55 et 13h40-16h40



Ecole élémentaire de FONTS

Rue du chêne de la victoire. 04 66 81 12 48
Horaires : 09h05-12h05 et 13h50-16h50



RESERVATIONS DE LA CANTINE ET DU PERISCOLAIRE

Les inscriptions et les réservations pour la cantine et pour les temps périscolaires sont à effectuer sur le site CANTINE DE France : <https://parent.cantine-de-france.fr/>

HORAIRES DE GARDERIE

Saint Bazély – Gajan- Fons primaire : Matin : 7h30 - Après midi : jusqu'à 18h45
Ecole maternelle Lucie Aubrac de Fons : Matin : 7h30 - Après midi : jusqu'à 18h15

HORAIRES DE BUS

DEPART		→	→	→	→	→	→	→	→	ARRIVEE
St Bazély			Fons			Gajan			Fons	
8h35			8h40			8h50			9h00	
Gajan			Fons			St Bazély			Fons	
12h00			12h10			12h20			12h30	
St Bazély			Fons			Gajan			Fons	
13h20			13h25			13h35			13h45	
Gajan			Fons			St Bazély			Fons	
16h45			16h55			17h05			17h15	

MODIFICATIONS ET RENOUVEAU DANS LES SERVICES MUNICIPAUX

C'est la rentrée à la mairie aussi avec quelques modifications au sein des services municipaux.

Les services techniques et administratifs voient leurs équipes se modifier avec le départ de plusieurs salariés et l'arrivée de nouveaux.

Merci pour votre travail à ceux qui nous quittent et bonne continuation dans vos projets.

Sébastien Sagner



Depuis le 1^{er} novembre 2021, Sébastien SAGUER occupait le poste de Directeur Général des services. Collaborateur direct du maire, Il avait pour mission la mise en œuvre, sous la direction du Maire et des Adjointes ainsi que des élus, des politiques déclinées par l'équipe municipale. Il devait également gérer les moyens humains, financiers et immobiliers de la commune, sans oublier la gestion du conseil municipal, des délibérations et de l'agenda du Maire. Des missions complexes et variées qui demandent de nombreuses compétences souvent pointues dans certains domaines qu'il a développées durant ses trois ans de service pour la commune de Fons.

C'est après trois ans de service pour la commune de Fons qu'il rejoint le Conseil Départemental du Gard pour d'autres missions.

Merci Sébastien pour votre investissement, votre bonne humeur, votre disponibilité, votre loyauté et votre engagement.

Annie Blasquez



C'est en février 2014 que Gérard GIRE fait appel à Annie BLASQUEZ pour occuper le poste d'Agent administratif au sein de la commune de Fons. Elle a, par la suite complété son temps de travail avec l'accueil et le secrétariat du SIRS et depuis peu elle réalisait les passeports et les cartes d'identité.

Annie connaît tout le monde à Fons (ou presque). Qui n'a pas eu l'occasion de venir faire une démarche administrative auprès d'elle ? A l'accueil de l'agence postale et de la mairie, elle aime beaucoup le rapport avec les fonsois et les fonsoises. Serviable elle a toujours un mot gentil pour reconforter et une écoute attentive tout particulièrement aux anecdotes des anciens.

Merci pour votre bienveillance et votre gentillesse.

Depuis la fin juin 2024 elle a pris sa retraite pour un repos bien mérité. Elle va pleinement profiter de son temps libre pour s'adonner à de nouvelles activités et profiter de sa famille. Bonne retraite.

Jean-Michel Gaussen



Jean Michel GAUSSEN était employé communal de Fons depuis septembre 1988 sous le mandat de Louis GARIMOND. Il remplissait de nombreuses missions depuis 35 ans comme agent d'entretien polyvalent au service de la commune.

Entre autres, l'entretien des bâtiments et des terrains (Ancien stade, cour de l'école primaire ...), de la voirie, des espaces verts, et du cimetière, ainsi que des fossés et bassins de rétentions communaux, ferronnerie, distribution de convocations ou autres aux administrés et tout autre document de communication, affichage dans panneaux administratifs, gestion et réparation du matériel.

C'est pour rejoindre sa Lozère si chère à son cœur que Jean Michel quitte la commune de Fons. Il œuvre désormais pour la commune du Malzieu-ville en tant qu'employé communal. Il va écrire une nouvelle page de son histoire.

Merci pour votre assiduité et votre implication.

Bienvenue aux nouvelles recrues.

Karine Vernier



Karine VERNIER est fonsoise depuis 25ans. Diplômée en Bureautique option comptabilité, elle a travaillé pendant 20 ans pour la PME « Tixa béton » à Dions avant de rejoindre les services administratifs de la commune de Fons.

Depuis juin 2024 elle a pris ses nouvelles fonctions à l'accueil de l'agence postale, de la mairie ainsi que pour le service des cartes d'identité et des passeports. Souriante, à l'écoute et serviable, n'hésitez pas à la solliciter.

Tiphaine Lecoustre



Tiphaine LECOUSTRE est issue de la fonction publique hospitalière. Elle a travaillé en tant que secrétaire et secrétaire comptable dans différentes structures, entreprises, maison de la petite enfance, centre culturel et surtout en EHPAD.

Depuis juin 2023 elle est agent adjoint administratif à la mairie de Fons. Elle est en charge du suivi financier, du budget, des dépenses. Elle réalise également le montage des dossiers : technique, juridique, financier ainsi que la gestion RH.

Rigoureuse et organisée, elle fait preuve de méthode. Tiphaine s'est vite intégrée à l'équipe.

NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE

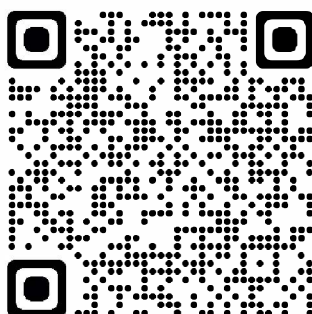
Qui dit rentrée, dit changement des horaires de l'accueil de la mairie et de votre agence postale.

L'accueil mairie / agence postale est ouvert

Lundi :	08h00 - 12h30 / 16h00 - 18h30
Mardi :	
Mercredi :	
Jeudi :	
Vendredi :	08h00 - 12h30

CONSULTER LE FONTSENADE EN LIGNE OU SUR INTERNET

Scanner le QRcode



FIN DE CHANTIER RUE DE CAMBIS.

ENFOUISSEMENT CÂBLES ÉLECTRIQUES ET TÉLÉCOM

L'enfouissement des réseaux électrique et Télécom s'est poursuivi fin du premier semestre 2024, avec une mise en service des nouveaux réseaux enterrés la première quinzaine de juillet.

Les différentes entreprises, ENEDIS, CITEOS, ORANGE, SFR et leurs sous-traitants ont basculé leurs différents réseaux depuis les câbles aériens vers les câbles enfouis.

ENEDIS a procédé à une coupure électrique le 11 juillet afin que les intervenants puissent travailler en sécurité. Les câbles aériens ont ensuite été déposés des mâts et façades de la rue de CAMBIS afin de redonner un visage plus aéré dans cette rue.

Les poteaux béton ont été en partie retirés et l'éclairage public modernisé avec maintenant la possibilité de réaliser une coupure la nuit au même titre que les autres rues autour du centre village.

A noter qu'il restera un poteau béton pour alimenter un administré qui n'a pas d'accès direct à la rue de CAMBIS, faute de pouvoir enfouir son réseau sur une partie privative.

Les enrobés ont été posés, et il ne reste à ce jour que quelques détails de finition qui seront réalisés à la rentrée.



FIN DES TRAVAUX HABITAT DU GARD RUE DES JASSES

Ca y est les 12 logements habitat du Gard situés rue des Jasses ont été livrés.

Fin juin, GRDF a alimenté l'immeuble en Gaz depuis la réservation qui avait été anticipée lors des précédents travaux, et le 17 juillet ENEDIS a pu alimenter l'ensemble des logements.



Entre temps l'entreprise de BTP a réalisé l'accès aux logements avec la pose d'une couche de maintien, des bordures pour les trottoirs et ensuite la pose de l'enrobé.

Comme chaque année, l'ETPB Gardon interviendra sur la commune de FONS afin de débroussailler le lit du TEULON.

Cette intervention débutera le 19 Aout 2024, Nimes Métropole profitera de cette intervention pour faire un état du réseau

LIAISON CYCLABLE FONS – ST MAMERT DU GARD

Nîmes Métropole, en partenariat avec les communes adhérentes a souhaité la création de liaisons cyclables inter communes pour faciliter les circulations douces et non polluantes.

Notre commune a été choisie suite à sa proposition de liaison cyclable vers la commune voisine de St Mamert.

Ce sera le premier projet de ce type réalisé pour la communauté Nîmes Métropole.

Nous parlons bien de liaison cyclable et non de « Voie Verte » car cette liaison empruntant un chemin communal est utilisée par plusieurs riverains agriculteurs pour travailler leurs terrains.

Les services responsables de Nîmes Métropole ont, dans un premier temps, effectué une réunion participative avec les riverains à FONS, afin d'établir avec eux le bon usage de cette voie et les contraintes liées à leur profession.

Dans un deuxième temps une réunion d'information a été réalisée au foyer de St Mamert en présence de plusieurs élus et de citoyens désireux de connaître ce projet.

La réalisation de la liaison cyclable devrait avoir lieu en milieu d'automne. Le chemin a été reconnu suffisamment compact et n'aura pas besoin d'un traitement important. Il sera simplement aplani pour atténuer les bosses avant la pose d'une couche d'enrobé. Après quoi une apposition de logo représentant un cyclo sera faite tous les 50 mètres de part et d'autre de la voie pour bien visualiser son usage. Enfin, des panneaux interdisant la circulation des véhicules à moteurs à l'exception des ayants droits disposant d'un badge d'accès seront installés à l'entrée de cette voie.

Vous pourrez donc relier St Mamert en sécurité et ainsi éviter d'emprunter la route départementale très étroite.

BONNE ROUTE À TOUS ET TOUTES



SOCIÉTÉ DE CHASSE DE FONS - « LES AMIS DU GRAND PADÈS »

Information sur les dates d'ouverture et fermeture de la chasse pour la saison 2024-2025

Jeudi 15 Août

- Ouverture du grand gibier.
- Fermeture lundi 31 mars 2025.

Dimanche 8 septembre

- Ouverture du petit gibier au bois.
- Ouverture de la plaine après les vendanges.
- Fermeture dimanche 12 janvier 2025

Les battues aux sangliers

- Sur la commune de Fons, les battues sont organisées tous les mercredis, principalement au bois et ponctuellement en plaine à la demande des agriculteurs suite aux dégâts occasionnés par les sangliers.
- RAPPEL : Les battues sont signalées par des panneaux « ATTENTION battue en cours » sur les axes du lieu où elles se déroulent. (Chemin, DFCl, etc..)
- Cette année le repas des chasseurs a eu lieu le samedi 8 juin au foyer communal avec la présence de 80 convives. Au menu, il y avait l'agrillade Saint Gilloise concoctée par notre ami Claude Suire. La journée s'est terminée dans la joie et la bonne humeur.

Le Bureau.

SYLVIE LEFRERE – « LE FER À VAPEUR »



Beaucoup connaissent Sylvie LEFRERE qui est fonsoise depuis 12 ans déjà. Originnaire de Béziers, elle suspend sa scolarité à 15 ans pour rejoindre avec sa mère son papa en Italie où elle va passer 2 ans. A 17 ans, elle rentre au pays et reprend des études dans le secrétariat pour obtenir un CAP ESAC : Employée des services administratifs et commerciaux. Les stages s'enchaînent et Sylvie s'essaie à différents emplois. Saisonnière, elle ramasse le maïs, le tournesol, les fraises .. fait les vendanges et l'entretien chez les particuliers. Le tout en jonglant avec sa vie de famille.

En 2012, elle s'installe à Fons avec son mari et ses 3 enfants. En 2009 elle distribue les prospectus pour Adrexo jusqu'en 2019 avant de faire des remplacements au SIRS où elle accompagne les enfants dans le bus, à la cantine ...

Depuis mai, elle s'occupe des enfants sur les temps périscolaires à l'école primaire de Gajan. Et lorsqu'elle ne travaille pas, elle part se ressourcer en Lozère où elle y a son petit coin de paradis.

Sylvie est quelqu'un qui ne manque pas d'idée. Un jour, en faisant son repassage, elle se dit qu'elle pourrait le faire pour les autres ... Voilà comment germe l'idée d'une microentreprise ! Une idée c'est bien mais encore faut-il la réaliser. Sylvie se renseigne et suit une formation avec BGE pour pouvoir créer sa micro entreprise. Et en février 2024 « le fer à vapeur » est née.

Elle propose un service de repassage clé en main. Un petit coup de fil à Sylvie et elle vient chercher les vêtements au domicile de ses clients, les repasse puis les rapporte dans un délai de deux jours. Un repassage familial qu'elle effectue avec soin à son domicile et qu'elle facture à la pièce.

Alors n'hésitez pas à la contacter

DÉPLACEMENT GRATUIT

pour les communes de :
Fons, Gajan, St bauzély et St Mamert
au-delà :
0,60 € du km à partir de Fons

TARIFICATION À LA PIÈCE

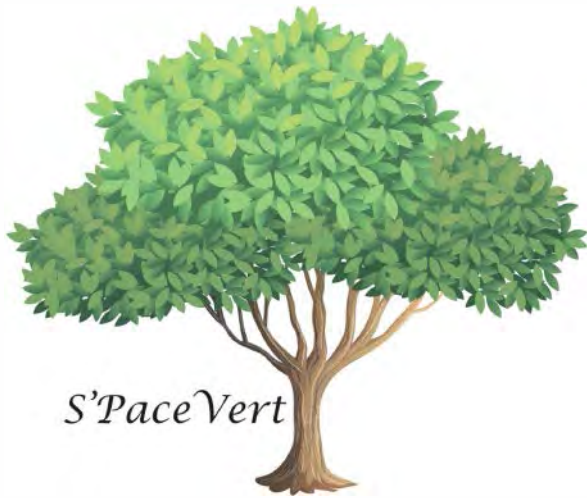
Le fer à vapeur

Lassé de repasser...
Je le fais pour vous.
Ne partez pas froissé
tout sera bien plié.

Pas besoin de vous déplacer
prise et retour de vos vêtements
à votre domicile.
Les chemises seront livrées en
prenant soin d'utiliser des cintres et
des housses plastiques.

Tout repassé,
esprit reposé.
Ne doutez plus,
confiez moi votre linge.

Contactez-moi au
06 63 91 98 33
leferavapeur.sylvie@gmail.com



06.13.18.64.58

Entretien Espaces Verts, Petits bricolage.

- Tonte de pelouse
- Débroussaillage
- Taille de haies
- Petit élagage
- Plantation
- Désherbage (non chimique)
- Nettoyage de terrasse haute-pression
- Evacuation des déchets verts

Déplacement et devis gratuits.

Dans le village depuis maintenant 3 ans et oui c'était juste avant le 1er marché local se rappelle-t-elle...Marie laure a commencé sa carrière professionnelle par l'armée de terre en tant que sous-officier dans la logistique pendant 5 ans ; c'est là où elle a appris la polyvalence, sur une base militaire.

Elle a toujours eu la passion des espaces verts, un de ses loisirs préférés. Pour elle, pas besoin de formation, c'est une autodidacte.

Voilà plus d'un an qu'elle a créé sa micro entreprise. Son activité est à la demande 6 jours sur 7 « parce qu'il faut bien se reposer ».

« A Fons on est trop bien, et déjà beaucoup de fonsois et fonsoises me font confiance pour l'entretien de leurs jardins ». Comme quoi le travail dans le jardin n'est pas qu'une affaire d'hommes et ses clients fidèles disent d'elle qu'elle est efficace.

Chaque saison est importante dans le jardin :

- Printemps : c'est la bonne période pour tailler de nombreux végétaux afin de les densifier et également semer.
- Eté : Arrosage, binage, taille, récolte, nettoyage ou encore désherbage sont autant de petites tâches régulières durant l'été.
- Automne : C'est une période propice aux plantations, mais pas que ! Récoltes, taille, travail de la terre.
- Hiver : Hivernage, travail du sol, élagage, nettoyage de terrasses.

Vous l'aurez compris « S'pace vert » peut vous accompagner toute l'année.



VÉGÉTALISATION DE L'ESPACE INTERGÉNÉRATIONNEL DU VILLAGE

Le projet collectif de végétalisation de l'espace intergénérationnel du village a bel et bien démarré. La réunion d'information à destination des habitants s'est tenue le 27 avril et a rassemblé une trentaine de curieux. A l'issue de celle-ci, un collectif de treize personnes s'est formé pour participer à la réalisation de ce projet. Nous sommes ravies que celui-ci soit à l'image de la mission de l'association et du village, c'est-à-dire mixte et intergénérationnel. Nous soulignons d'ailleurs l'implication de trois membres du CMJ!



Les premiers ateliers se sont déroulés durant le mois de juin. Le collectif a d'abord été sensibilisé au concept de jardin-forêt comestible qui est mis à l'honneur dans ce projet de végétalisation. Par la suite, ce sont deux ateliers de conception collective qui se sont tenus. Les participants, par petits groupes, avec l'appui d'un catalogue de végétaux et de boîtes à maquettes, ont sélectionné et positionné les végétaux. La diversité des espèces, la densité de plantation et le design en multi-strates ont été les maîtres mots de ce travail de conception.



Nous pouvons d'ores et déjà vous dire que votre village accueillera des allées de cueillettes, des zones spécifiquement dédiées à la biodiversité, des fleurs et encore des plantes médicinales ! C'est d'ailleurs en avant-première que nous vous dévoilons quelque uns des végétaux qui seront plantés : abricotier, ragoumi-nier, bagunaudier, myrte, sureau, tulbaghia, amélan-chier, artichaut, hémérocalle et bien d'autres encore !!

Outre le végétal, les habitants participants ont également intégré dans leur réflexion la manière dont tout un chacun habite cet espace. Ainsi, des cheminements ont été dessinés et la nécessité de créer de l'ombre et des espaces de détente ont été ajoutés à ce superbe travail de design. Le plan de plantation définitif validé par l'association et la commune sera présenté à la mi-octobre.



Le projet n'est pas encore terminé, les prochains ateliers appellent la participation du plus grand nombre ! Rapidement un atelier de préparation du sol se tiendra dans l'objectif d'amender la terre pour favoriser les conditions de plantation.

A l'automne, c'est un chantier participatif de plantation qui se déroulera un samedi. Il sera suivi d'un temps convivial. Enfants, adolescents, parents, oncles, tantes, grands-parents, aînés, commerçants, ...

Tout le monde est invité à transformer le village de Fons-Outre-Gardon en village fruitier et fleuri.

Tenez-vous informés, nous communiquerons très bientôt sur ces deux dates à venir. Nous vous espérons nombreux à rejoindre l'aventure ! N'hésitez pas à nous contacter. Comestiblement vôtre.

Emma et Myriam, Association Ancr'âge
06 83 93 47 71 / 06 86 12 16 93

VÉGÉTATION GÉNANTE

La réglementation du propriétaire envers le domaine public

La végétation ne doit pas déborder sur le domaine public. Les propriétaires sont tenus de tailler en temps utile les haies, arbres, arbustes et tous autres végétaux pouvant être gênants pour les piétons ou les véhicules.

Est considérée comme végétation gênante, toute végétation qui se trouve hors des clôtures de la propriété considérée, que la gêne soit subie par les piétons ou par les véhicules quels qu'ils soient (camion de ramassage des ordures ménagères par exemple).

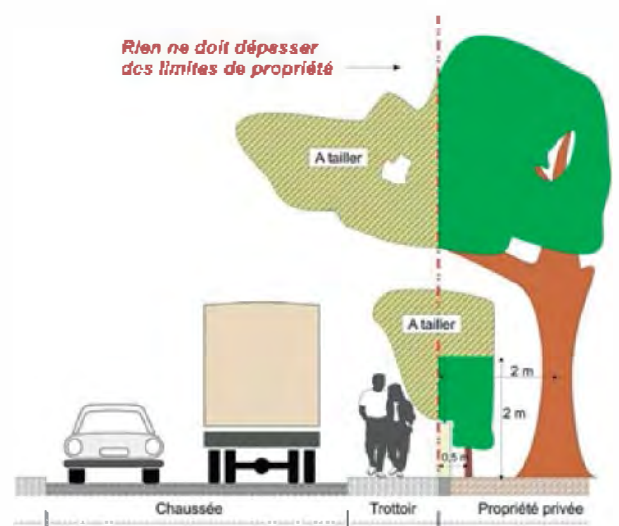
Concrètement

Les haies doivent être plantées à 50 cm de la limite de la propriété si elles ne dépassent pas 2m de haut. Si elles sont susceptibles de dépasser ces 2m, elles doivent être plantées à 2m de la limite de propriété.

En cas de non-respect de ces recommandations, le maire peut mettre en demeure d'exécuter les travaux nécessaires. A défaut, le maire peut faire procéder d'office à l'exécution des travaux aux frais du propriétaire.

La réglementation entre occupants privés

Les mêmes règles de distance de plantation s'appliquent par rapport à la clôture séparative.



LE BUDGET 2024 DE LA COMMUNE VOTÉ EN AVRIL 2024 ...

... n'échappe pas aux fortes contraintes budgétaires.

Comme vous le savez le contexte économique de notre pays actuel est tendu. Il se répercute sur les collectivités locales chargées d'assurer le quotidien de nos concitoyens. Fons n'échappe pas à ces difficultés et ce d'autant plus que la population de notre village a fortement augmenté depuis 2014. Nous sommes ainsi passés de 1236 habitants en 2014 à 1753 habitants en 2024 soit une augmentation de presque un tiers !

Cette situation n'est pas propre à notre village situé dans la proximité de Nîmes et avec un cadre de vie très attractif. Mais nous devons faire face à ces évolutions tout en disposant de moyens limités. A ce cadre général ce sont ajoutés des dépenses supplémentaires et notamment :

- L'inflation en hausse de 4.5% par rapport en 2023
- La baisse des dotations de l'Etat
- Des charges de personnel en augmentation avec la progression des points d'indice
- L'augmentation importante de notre contribution aux différents syndicats intercommunaux
- La contribution supplémentaire à la lutte contre les incendies pour le SDIS du Gard (pompiers).

L'ensemble de ces charges supplémentaires impacte notre capacité financière. Toutefois depuis 2020 nous avons mis en place des mesures de gestion en stoppant l'évolution des dépenses de personnel qui diminuent en 2024. Nous recherchons aussi systématiquement à négocier les tarifs lors du renouvellement des contrats des prestataires. Enfin en matière d'énergie et d'électricité le diagnostic réalisé par Territoire Energie Gard engage un plan d'économies sur trois ans.

Pour les dépenses scolaires qui représentent une part importante de notre budget nous avons fusionné cette année deux syndicats scolaires : le SIEM et le SIRS. Cette décision a pour objectif de rationaliser les dépenses tout en assurant un service de qualité pour les familles.

Pour faire face à nos charges nous disposons de deux leviers : la fiscalité et les dotations de l'Etat. Concernant les impôts le conseil municipal a décidé une augmentation de 10%, dont il faut déduire la part de perception par l'Etat (3,9%). Cette décision a été voté à l'unanimité. La part communale n'a pas augmenté depuis une quinzaine d'année.

Pour information le ratio des produits fiscaux de Fons est inférieur au ratio des communes de la même taille. Pour l'aide de l'Etat (DGF) le manque est important. Ainsi en 2022 Fons ne recevait que 99€ par habitant contre 150€ pour les communes de même strate.

Si l'on comprend bien que les dépenses publiques doivent être gérées de façon rigoureuse, il importe aussi que l'Etat traite de façon équitable l'ensemble de ses communes et surtout celles qui sont les plus dynamiques !

BUDGET GLOBAL 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap	Libellé	Vote 2024	Chap	Libellé	Vote 2024
011	Charges à caractère général	257 590,05	013	Atténuation de charges	13 520,08
012	Autres Charges de gestion courante	276 179,33	70	Produits des sces, du domaine et ventes...	53 765,93
65	Autres Charges de gestion courante	614 670,50	73	Impôts et taxes	823 352,08
66	Charges financières	9 985,08	74	Dotations et participations	465 932,17
67	Charges exceptionnelles	-	75	Autres produits de gestion courante	27 154,00
042	Opé.d'ordre de transfert entre sections	9 593,84	76	Produits financiers	793,13
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		1 168 018,80	77	Produits exceptionnels	9 839,94
R002	Résultat reporté ou anticipé	226 338,53			
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		1 394 357,33	Total des recettes de fonctionnement cumulées		1 394 357,33
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap	Libellé	Vote 2024	Chap	Libellé	Vote 2024
10	Dotations fonds divers et réserves	524,68	10	Dotations fonds divers et réserves	97 742,35
16	Emprunts et dettes assimilées	18 314,83	13	Subventions d'investissement	418 241,97
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	186 623,29	138	Autres subventions invest.non transf.	163 061,60
21	Immobilisations corporelles	550 011,90	165	Produits de cessions d'immobilisations	53 079,49
23	Immobilisations en cours	-	024	Autres immobilisations financières	4 557,97
Total des dépenses d'investissement cumulées		755 474,70	040	Op.d'ordre de transfert entre les sections	9 593,84
			Total		746 277,22
			R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé		9 197,48
			Total des recettes d'investissement cumulées		755 474,70

PRÉVENTION INONDATION

PLUIE - INONDATION

les 8 bons comportements
en cas de pluies méditerranéennes intenses

 <p>Je m'informe et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels</p>	 <p>Je ne prends pas ma voiture et je reporte mes déplacements</p>	 <p>Je me soucie des personnes proches, de mes voisins et des personnes vulnérables</p>	 <p>Je m'éloigne des cours d'eau et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts</p>	 <p>Je ne sors pas Je m'alerte dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre</p>	 <p>Je ne descends pas dans les sous-sols et je me réfugie en hauteur, en étage</p>	 <p>ROUTE INONDÉE Je ne m'engage ni en voiture ni à pied Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent</p>	 <p>Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école, ils sont en sécurité</p>
--	---	--	--	---	--	---	--

pluie-inondation.gouv.fr

#PluieInondation

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle

J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Ma mairie
112 ou **18** Pompiers
15 SAMU
17 Gendarmerie, Police

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

Les Mercredis de 9h à 12h
dans les écoles maternelles

semaines paires

Fons

Mercredi 4 septembre
Mercredi 18 septembre
Mercredi 2 octobre
Mercredi 16 octobre

Renseignements :
Tel : 07 83 53 00 02
@ : kiliane.grenier@temps-libre.org

Lieu d'Accueil Enfants Parents

Pour les enfants (0-6 ans) accompagnés d'un adulte :
parent, grand-parent, assistant familial



COLLECTE DE DECHETS ET TRI SELECTIF

Faire évoluer la collecte des déchets, qu'est-ce que ça implique ? La modification de vos jours de collecte concerne les ordures ménagères et ce du 30 septembre au 1er juin. En dehors de cette période, le nombre de passage reste inchangé.

Pour connaître vos nouveaux jours de collecte : Rendez-vous sur monservicedechets.com

Quand sortir et rentrer votre bac ? La collecte s'effectue à partir de 5h du matin, c'est pourquoi les bacs doivent être sortis la veille à partir de 19h et être rentrés au plus vite après le passage des équipes. Vous souhaitez composter ? Avec ou sans jardin, une solution existe pour réduire vos déchets. Demandez votre composteur ou votre lombricomposteur, il est gratuit !

Votre bac de tri est trop petit ? N'hésitez pas à faire votre demande pour obtenir gratuitement un bac plus volumineux !

Pour toutes autres demandes (encombrants, bacs, déchèterie etc.), rendez-vous sur le site ou l'appli Monservicedechets.com

ENGAGEONS-NOUS ENSEMBLE!

DE TRI - DE DÉCHETS

NOUVEAUX JOURS DE COLLECTE DES DÉCHETS À
FONS-OUTRE-GARDON

	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
	○	○	○	●	○	○	○
	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
	○	●	○	○	○	○	○

● Jours de collecte supplémentaire du 1er juin au 30 septembre

La collecte des déchets a lieu à 5h du matin. Merci de sortir vos bacs ou sacs la veille, à partir de 19h. Les bacs doivent être rentrés dans la journée au plus tard



« LES AVENTURES DES BÉBÉS DE LA MAM'EN DOUCEUR »

La maison d'assistante maternelle Mam en Douceur qui fête sa septième année, fait peau neuve avec ses deux nouvelles recrues : Orlane ROYER et Hélène OUACHANI qui se joignent à Johanna BIALES.

De nouveaux projets ont été mis en place :

- Le carnaval et son fameux défilé dans les rues de notre charmant village.
- Les rencontres intergénérationnelles avec l'EHPAD de Fons qui ont été des moments chargés d'émotion pour les petits et les aînés.
- La venue à la Mam de la ferme ambulante du Sorbier avec tous ses petits animaux, a connu un vif succès auprès des enfants.

Et pour terminer l'année, rien de tel qu'un beau spectacle haut en couleurs. Les nounous et les enfants réunis, offrant ainsi un beau spectacle sous les regards des parents émerveillés par la prouesse de leurs chérubins. Et pour finir la soirée agréablement, famille et amis étaient conviés à un buffet musical.



MADAME MANNESSIEZ FÊTE SES 100 PRINTEMPS.



Églantine Mannessiez a soufflé ses 100 bougies à l'EHPAD "Les Jasses" à Fons. Elle est la maman de Gérard bien connu dans le village car il habite Fons depuis 1950, et en sa qualité d'ancien conseiller municipal. Elle a deux autres garçons Daniel et Alain, cinq petits-enfants et huit arrière-petits-enfants. C'est donc bien entourée qu'elle a profité de la fête organisée en son honneur par l'équipe d'animation et la famille.

Églantine Durand a vu le jour le 16 avril 1924 à Combles dans la Somme. Originaire de Fons, ses parents émigrent dans la Somme, son père ayant bénéficié d'un poste de gardien de cimetière en tant que grave blessé de la première Guerre mondiale. À 17 ans elle rencontre Maurice Mannessiez, lui en a 18, ils se marient et s'installent à Carvin dans le Pas de Calais.

En 1950, Maurice obtient un poste de mécanicien ajusteur à l'usine Ritter à Fons près de la Gare. La famille habite d'abord à l'avenue Maréchal Foch puis Avenue Marcelin Albert dans une coquette villa. Églantine, femme au foyer, y élèvera leurs trois enfants, tâche non négligeable à l'ère de la lessive à la main, entre autre.

Suite au décès brutal de son époux en 1983 Mme Mannessiez s'installe à Nîmes, la maison étant devenue trop grande et les souvenirs trop lourds. Elle sera membre très active de la chorale de "L'eau Bouillie", et aura une vie sociale riche.

À 93 ans, le poids des ans et la perte d'autonomie la ramèneront vers ses racines Fonsoises. Elle s'installe à l'EHPAD « Les Jasses » en août 2021.

La municipalité de Fons représentée le jour de l'anniversaire d'Eglantine par Mme Maryse Giannaccini, maire de notre commune, a eu l'honneur de féliciter cette dame à la vie exemplaire et discrète.

LE CLUB DES BOULIDOUS

Voyage en Italie

Du 3 au 9 juin, 40 adhérents ont découvert les Cinq Terres, l'île d'Elbe, Carrare, Pise, Lucca ;
Après un beau voyage, nous sommes arrivés à Gènes, plus grand port d'Italie, visite guidée du centre historique, déjeuner et continuation du voyage en direction de Piombino.

Le 2ème jour, nous embarquons en direction de Portoferraio, capitale de l'île d'Elbe, visite guidée de l'île avec ses superbes paysages : Marina Del Campo, Marciana Marina....

Le 3ème jour, nous avons visité Portoferraio, son port, ses ruelles pittoresques et la résidence de l'Empereur Napoléon : le petit palais des Moulins. Traversée en bateau pour rejoindre la Riviera italienne et Pietrasanta.

Le 4ème jour, départ pour la Spézia ou nous embarquons, destination les Cinq Terres : Riomaggiore, Manarolu, Corniglia, Vernazza et Monterosso al Mare. Petits villages, construits à l'abri de cette côte rocheuse aux maisons colorées et aux magnifiques paysages, déclarés patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco en 1997.



Le 5ème jour, visite guidée, du site des carrières de Carrare, célèbre pour son marbre blanc et gris, du musée et de la boutique.

Après le déjeuner, visite guidée de la maison (musée) à Torre del Lago de Giacomo Puccini, un des plus grands compositeurs d'opéra et balade en bateau sur le lac Massacuccioli où l'artiste pratiquait ses passions : la pêche et la chasse.



6ème jour, visite guidée de Pise et le célèbre campanile ou Tour Penchée, du Baptistère et du Duomo (cathédrale).

Après le repas, direction Lucca ou Lucques, ville entièrement entourée de remparts remontant à la Renaissance, la cité a conservé un riche passé historique : les palais gothiques, la magnifique église St Michel, la tour Guinigi....

Le 7ème jour, retour vers la France avec une visite guidée de la belle ville de Menton.

Activités du club

Début septembre, le club reprendra ses activités : belote, scrabble, repas, sortie à la journée et voyages. Toutes personnes intéressées seront accueillies avec plaisir et peuvent **nous contacter au 93 avenue de la Cabasse ou par téléphone au 04 66 63 03 62.**



La bouillabaisse en Provence.

Samedi 28 juin, départ pour 48 participants, en direction de Vallabrègues, accueillis par Mme Lacroix en habit de vannière, à la découverte de l'église St André, du Rhône et de ses crues, sa tour médiévale, le presbytère, le musée de la vannerie et l'atelier, suivie d'une dégustation des spécialités locales de la boucherie du village : l'andouillette, le fricandeau et le saucisson de Vallabrègues.

Direction Fontvieille au restaurant Côté Mer où, l'excellente bouillabaisse maison, à base des poissons : St Pierre, lotte, rascasse, rouget, dorade, grondin, a été très appréciée par tous .



Puis, direction le Moulin de la Coquille situé au cœur de la vallée des Baux-de-Provence, avec une visite commentée sur les différentes étapes de l'élaboration de huile d'olive et des olives de table, suivie d'une dégustation de ces produits.

La journée s'est terminée par un arrêt au Moulin de Daudet le temps de prendre les dernières photos de cette belle journée.



Voyage 2025 - Les Pouilles en Italie

Nous organisons, du 2 au 10 juin 2025, un séjour dans les Pouilles, région située dans le talon de la botte italienne.

Au programme, des visites guidées de : Orvi et ses habitats troglodytiques, Alberobella et le trullo royal, Locorotondo (un des plus beaux bourgs d'Italie), Marina Franca, Grottaglie (capitale de la céramique), Castel del Monte (visite du château), Bari (capitale de la Province des Pouilles et grand port sur l'Adriatique), Altamura....

Visites ponctuées, de dégustations de produits locaux et visite d'un élevage de buffles avec dégustation de mozzarella.

Un voyage qui séduit par son mélange de paysages enchanteurs, de cuisine délicieuse, ses villages pittoresques et son patrimoine culturel fascinant.

Pour tout renseignements et programme détaillé s'adresser à :
Mr ou Mme Charinet 04 66 63 03 62
Possibilité de paiement mensuel.
Le voyage doit être soldé au plus tard le 15 avril 2025.

APE MATERNELLE

Clap de fin de l'année scolaire 2023/2024 pour l'APE de l'école maternelle. Une fin d'année remplie de jolis projets !

VIDE GRENIER

Plus de 80 exposants ont fait le déplacement pour le vide grenier de l'APE maternelle qui a eu lieu le Dimanche 19 mai à Gajan.

Le soleil était au rendez-vous, les chineurs aussi pour notre plus grand plaisir.

SORTIES SCOLAIRES

Fin d'année rime également avec sorties scolaires : Les quatre classes ont bénéficié d'une sortie, financée en partie par l'APE. Dinopédia, ferme pédagogique de Rousson ou visite d'un rucher... A chaque classe l'aboutissement d'un projet, en tout cas, pour tous c'était une journée extraordinaire.

KERMESSE

La traditionnelle kermesse a eu lieu le vendredi 7 juin sur le stade de Fons. Vous êtes très nombreux à avoir répondu présent pour découvrir le beau spectacle préparé par l'équipe enseignante et participer à la soirée qui s'en est suivie.

Pour le reste, structures gonflables, barbe à papa, maquillage, jeux en bois et pêche aux canards étaient au rendez-vous pour le plus grand plaisir des enfants !

MERCI à tous nos partenaires et aux parents bénévoles pour l'organisation de cette belle soirée.

UNE FUSION DES APE POUR FINIR L'ANNÉE

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet, les parents présents ont voté, après discussions, pour la fusion des deux APE présentes sur notre village. A la rentrée, c'est donc une seule et même Association des Parents d'élèves qui sera présente pour la scolarité de vos enfants, de la petite section au CM2. Nous espérons que vous serez nombreux à rejoindre l'aventure !



FAITES PARAÎTRE VOS ARTICLES

Si vous souhaitez faire part d'une manifestation ou partager une information dans le Fontsenade,

vous pouvez rédiger et adresser un article à l'équipe en charge du fontsenade avant le 15 décembre pour une parution mi-janvier.

N'oubliez pas d'y joindre une photo (2 Mo minimum)

fontsenade@mairiedefons.fr

ATTENTION TOUS NE POURRONT PAS ETRE PUBLIÉS

CLAP DE FIN 2024 POUR L'APE DU RPI

C'est sous une ambiance électrisée par le temps orageux que la Kermesse des écoles a clôturé cette année scolaire le 22 juin.

Les enfants ont présenté leur spectacle orchestré par leur enseignant respectif qui n'avaient pas manqué de créativité et d'originalité cette année encore. En parallèle, les enfants ont pu profiter des jeux gonflables ainsi que de la pêche aux canards, tatouage et plume dans les cheveux...

S'en est suivi le repas où la pluie s'est invitée, bouleversant un peu l'organisation. Quelques gouttes plus tard, la soirée a pu se poursuivre, permettant aux enfants (et leurs parents) de danser à LA boum tant attendue.

Cette soirée met un point final à cette année scolaire qui a vu de nombreux événements tels que le loto qui a rassemblé le 4 février 250 personnes venues jouer pour 3000€ de lots offerts par les différents partenaires locaux. Pour Pâques, la distribution de chocolats dans les écoles a été effectuée en tracteur par des parents déguisés en fermier, poules et lapins. Le tout en musique ! Sans oublier, le vide grenier qui a eu lieu le 21 avril dans les prés de Gajan avec la présence de plus de 100 exposants et une ambiance toujours aussi conviviale et familiale.

Enfin, le lundi 1er juillet, l'APE maternelle et l'APE du primaire avaient invité les parents d'élèves à se réunir pour débattre avant de voter la fusion.

Merci à tous nos partenaires qui rendent ces manifestations possible par leur soutien matériel, humain et/ou financier : les communes de Fons, Gajan et Saint Bauzely, le SIRS, les enseignants, les commerçants et artisans. Merci aussi aux parents bénévoles qui donnent de leur temps avant, pendant et après chaque manifestation. Rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles aventures.



UN PETIT TOUR DU CÔTÉ DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le samedi 04 mai a eu lieu la 2ème édition des mini-olympiades organisée par le CMJ.

C'est à nouveau une quarantaine d'enfants de la commune qui se sont affrontés sur diverses épreuves sportives. L'équipe gagnante a eu droit à la coupe de la victoire et tous les participants ont reçu une médaille et des récompenses. Merci aux membres du CMJ pour leur implication et leur bonne humeur. Merci à tous les participants et aux bénévoles.

Félicitations aux Fantastiques Padawans 1er, aux Olympiens 2ème et aux Avatars 3ème.

En ce qui concerne les projets à venir, le CMJ souhaite mettre en place les 3 projets votés en conseil :

- organiser un après-midi sur le thème "le meilleur-pâtissier" probablement fin septembre,
- prévoir une soirée costumée aux alentours d'Halloween,
- mettre en place une journée ou demi-journée dédiée aux mangas.

Les idées et les envies ne manquent pas !!!!!



LE COMITÉ DES FÊTES : UNE GRANDE FAMILLE !

Rires, bonne humeur, et convivialité : voilà ce qui caractérise la grande famille du Comité des Fêtes. Du 22 au 25 août, Fons a vécu un week-end mémorable, où traditions et souvenirs se sont entrelacés.

Cette année pour plus de convivialité et de temps le comité a choisi de réaliser les aubades à la population le samedi avant la fête et les habitants ont grandement apprécié ce changement !

Durant ces quatre jours, les Fonsois ont eu le plaisir de retrouver l'incontournable cuisse de taureau du jeudi soir, cette fois animée par la Pena La Provençale et DJ Cecew.

Le succès a une fois de plus été au rendez-vous, avec plus de 370 participants !

Les jours suivants, les festivités ont continué sur le rythme des taureaux, des concours de boules, et des apéros au stade, un lieu où le comité a pris grand plaisir à accueillir les habitants.

Car c'est bien cela que nous nous efforçons de préserver chaque année : une ambiance conviviale et familiale qui incarne l'esprit de Fons.

Rien de tout cela ne serait possible sans ceux qui rendent cet événement si spécial, Vous !

Un immense merci à Mme le Maire, à la municipalité et aux employés municipaux pour leur soutien et leur présence précieuse.

Merci à Blym's, qui a assuré la restauration avec brio pendant ces trois jours, aux DJ pour l'animation musicale, à Nîmes Métropole, aux manades pour les manifestations taurines, à la Boule Fonsoise pour l'organisation des concours de boules, et bien sûr, à tous nos sponsors pour leur précieuse participation.

Mais surtout, un grand merci à vous tous, pour votre présence, votre bonne humeur, et vos sourires qui ont illuminé ces journées.

Enfin, un merci particulier aux membres du comité, et à tout le bureau pour leur engagement sans faille et leur passion pour nos traditions.

C'est grâce à tous les membres du comité que cette belle fête continue de vivre, année après année, avec l'espoir de nombreuses autres à venir.

On vous donne rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles aventures et bien des surprises !

À bientôt !

Dimitri Vernier
Président du Comité des Fêtes de Fons



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

(À RETROUVER EN INTÉGRALITÉ EN MAIRIE OU SUR WWW.MAIRIEDEFONS.FR)

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2024

Madame le maire rappelle que le procès-verbal a été porté à la connaissance des conseillers municipaux. Elle précise qu'une erreur matérielle a été corrigée concernant le coût de la piste cyclable sous maîtrise d'ouvrage de Nîmes Métropole. **Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 22 février 2024.**

Le compte-rendu des décisions et actions du maire

- Signature de la convention de groupement de commandes Passeport Été 2024 ;
- Fusion SIRS-SIEM : le SIRP des Lens est créé depuis le 1er avril 2024. Il faut maintenant constituer le bureau du nouveau syndicat par l'élection d'une présidence et de vice-présidences.

Monsieur BIALES souhaite intervenir pour dire que la fusion est importante pour le village et qu'il l'a initiée avec Delphine GUIRAUD, et que tous deux sont fiers du résultat. Il regrette cependant que les parents n'aient pas été assez mis à contribution.

LES DELIBERATIONS

Objet : Transfert de la compétence "Éclairage Public" au T.E GARD-SMEG

Madame Maryse GIANNACCINI expose que le TERRITOIRE ENERGIE GARD - SMEG, exerce en lieu et place des membres qui en font expressément la demande la compétence optionnelle relative à l'éclairage public comprenant notamment :

- Les travaux de premier établissement, de renouvellement et d'extension des réseaux d'éclairage public, (Compétence déjà transférée par délibération du 16 novembre 2023) ;
- Les travaux de maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public, (Compétence rajoutée) ;
- La passation et l'exécution des contrats de fournitures d'énergie électrique, (Compétence rajoutée) ;

Il convient de délibérer pour transférer la compétence sus-décrite.

Madame le maire indique qu'un diagnostic va être fait. M. MARY précise que le diagnostic se fera le 24 août et qu'il servira à envisager les travaux à réaliser à l'avenir.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité,

- D'autoriser le transfert, au TE GARD - SMEG, la compétence optionnelle Travaux et Maintenance d'éclairage Public, le personnel exclusivement affecté à cette compétence les contrats associés y compris fournitures d'électricité relatives à l'éclairage public.
- D'autoriser le TE GARD - SMEG à conserver le bénéfice de la totalité de taxe communale sur la consommation finale d'électricité de la commune pour laquelle il perçoit déjà cette taxe en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité.
- D'approuver le règlement d'usage annexé à la délibération.
- D'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et de donner mandat à Mme le maire pour régler les sommes dues au TE GARD - SMEG.
- D'autoriser Mme le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition et tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

Objet : Approbation de la convention de partenariat avec Nîmes Métropole pour l'organisation de la programmation en tradition régionales et approbation du règlement interne du festival d'abrivado pour 2024

Mme Maryse GIANNACCINI expose que Nîmes Métropole met en œuvre des manifestations valorisant les traditions dans les domaines taurins et équestres. Ce concours d'abrivado met en compétition pour l'honneur, plusieurs manades.

Le concours se déroule dans les communes du territoire, souhaitant accueillir cette manifestation dans les conditions requises. Il a fait l'objet de qualifications menant à la finale selon un calendrier établi à partir de la programmation en traditions par Nîmes Métropole.

Il convient d'approuver la convention de partenariat avec Nîmes Métropole et d'autoriser le maire à la signer. Mme TRIGUEROS rajoute que cette année il n'y aura pas l'arrivée à Fons mais une tiente, c'est-à-dire une corrida sans mise à mort. M. CASAS précise qu'il y aura une école taurine d'Espagne parrainée par un matador renommé.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité,

- D'approuver la convention de partenariat avec Nîmes Métropole portant sur la programmation des traditions pour 2024 ainsi que le règlement interne du concours d'abrivado.
- D'autoriser Mme le maire à signer la convention de partenariat ainsi que tout documents'y rapportant.

- Les conséquences financières de cette délibération seront traduites dans les documents budgétaires de référence.

Objet : Modification du règlement intérieur de la médiathèque

Mme Maryse GIANNACCINI expose que pour le bon fonctionnement de la médiathèque municipale, il convient de modifier son règlement intérieur, par exemple pour la restitution des livres qui est payante, la présence obligatoire des parents ou des grands-parents pour la participation des 5/8 ans aux ateliers.

Mme PICARD rajoute que pour l'instant les livres prêtés par la DLL et non rendus n'étaient pas facturés mais ce sera le cas dès le 1er mai.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'adopter le règlement intérieur de la médiathèque municipale.

Objet : Demande de subvention - Fons'tivales 2024

Mme Maryse GIANNACCINI expose que la Commune de Fons peut demander à bénéficier d'une subvention du Département du Gard au titre de l'aide à l'organisation des manifestations estivales. Elles se dérouleront 5 mardis soirs pendant l'été de promouvoir les produits et vins locaux par une association, jusqu'au 13 août. C'est organisé par l'association et la Commune demande une subvention au Département pour la reverser à l'association.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Mme le maire à déposer une demande de subvention auprès du Département.

Objet : Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

Madame Maryse GIANNACCINI expose qu'il est nécessaire d'assurer les missions d'assistant de gestion budgétaire et comptable au sein des services municipaux. Il convient donc de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe. Tiphaine sera intégrée de la FPH vers la FPT. **Le Conseil municipal décide à l'unanimité** de créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'assistant de gestion budgétaire et comptable à temps non complet à raison de 28/35ème, à compter du 15 juin 2024. *Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.*

Objet : Mise à jour des emplois - avancement de grade

Mme Maryse GIANNACCINI expose que pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il convient de supprimer (adjoint administratif principal de 2ème classe et adjoint technique principal de 2ème classe) et créer les emplois correspondants (adjoint administratif principal de 1ère classe et adjoint technique principal de 1ère classe). Il s'agit de l'avancement d'Aurélien et de Denis. **Le Conseil municipal décide à l'unanimité,**

De supprimer, à compter du 5 avril, l'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet, et de créer, à compter de la même date, un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps complet relevant de la catégorie C.

De supprimer, à compter du 5 avril, l'emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet, et de créer, à compter de la même date, un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet relevant de la catégorie C.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

Objet : Désignation des délégués au syndicat intercommunal de regroupement pédagogique (SIRP) de Fons, Gajan et Saint-Bauzély

Mme Maryse GIANNACCINI expose qu'à la suite de la création du SIRP, il convient de désigner les représentants de la commune au sein de ce syndicat intercommunal. A l'unanimité, le Conseil municipal décide de procéder au vote à main levée. Après appel à candidatures, sont proposés : 3 titulaires : Laurence FERRER ; Valérie TRIGUEROS ; Gilbert CASAS, 3 suppléants : Nicolas PERRIN, Estelle BROCHE, Eric MARY. **Le Conseil municipal décide à la majorité, selon le vote suivant : voix pour : 16, contre : 1 (M. BIALES), abstention : 1 (M. BIARNES),**

- De désigner les titulaires suivants : Laurence FERRER, Valérie TRIGUEROS, Gilbert CASAS, ainsi que les suppléants : Nicolas PERRIN, Estelle BROCHE, Eric MARY.

A la suite de la proclamation de l'élection des délégués, Mme le maire souhaite rappeler que M. BIALES et Mme GUIRAUD ont travaillé sur le projet de fusion, en leur qualité de président du



SIEM et de présidente du SIRS mais quelle a initié la fusion à la demande de M. VOLEON, maire de Saint-Bauzély en tant que conseillère départementale.

Objet : Arrêt du compte de gestion du comptable public - Exercice 2023

Mme Maryse GIANNACCINI expose que le compte de gestion établi par le comptable public fait apparaître les informations communiquées aux conseillers municipaux. Une analyse a été demandée depuis les 5 dernières années, notamment sur le cumul de la baisse des recettes observée depuis l'intégration dans Nîmes Métropole. Les attributions de compensation sont en baisse et la dotation de solidarité exceptionnelle attribuée habituellement à la discrétion du président de Nîmes Métropole a été supprimée en 2023. En investissement il y a des subvention versées en 2023 (DETR et FDC). En fonctionnement, le résultat ne vient pas des investissements. Mme le maire rappelle que l'investissement ne peut pas financer le fonctionnement. **Le Conseil municipal décide à l'unanimité**, d'arrêter le compte de gestion établi par le comptable public, qui fait apparaître les informations suivantes :

EN FONCTIONNEMENT :

Réalisations de l'exercice 2023 en dépenses (total des mandats émis)	1222288,79
Réalisations de l'exercice 2023 en recettes (total des titres de recettes émis)	1107742,76
Résultat déficitaire de l'exercice 2023	-114546,03
Report de l'exercice 2022	-111792,50
Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2023	-226338,53

EN INVESTISSEMENT :

Réalisations de l'exercice 2023 en dépenses (total des mandats émis)	529478,63
Réalisations de l'exercice 2023 (total des titres de recettes émis)	385959,16
Résultat déficitaire de l'exercice 2023	-143519,47
Report de l'exercice 2022	152716,95
Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2023	9197,48

Objet : Affectation du résultat - Exercice 2023

Mme Maryse GIANNACCINI expose qu'au regard du compte administratif de l'exercice 2023, il convient d'affecter le résultat de la section d'investissement de 2024 (+9197,48€) à la section d'investissement du budget primitif de la commune 2023 (R001).

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de la section d'investissement de 2023 (+9197,48€) à la section d'investissement du budget primitif de la commune 2024 (R001).

Objet : Vote des taux d'imposition des taxes locales 2024

Mme Maryse GIANNACCINI expose que les bases d'imposition ont été communiquées par l'administration fiscale le 6 mars 2024 dans l'état de notification n°1259. Pour déterminer le taux de foncier bâti, il convient de cumuler au taux communal le taux départemental de 24,65%. En considération de ces bases fiscales, il convient de déterminer les taux des taxes locales pour l'année 2024 :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 47,55% (22,90%+ 24,65%)
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties TFNB : 72,34% ;
- Taxe d'habitation (TH) : 11,38%.

Madame le maire indique qu'il n'y a pas eu d'augmentation des taux à Fons depuis 15/20 ans. Le taux de TFB passe de 43,23% à 47,55 % et se situe dans la moyenne des communes de même strate. Il était possible d'appliquer une plus forte augmentation mais que la municipalité a évalué les conséquences pour les ménages.

Mme CLAMARON souhaite savoir à quoi correspondent les tranches.

Mme le maire répond que le 2ème tranche représente 75% de la population. Elle se fait par

déclaration et non pas par bien. Mme CLAMARON et M. BIARNES souhaitent savoir ce que représente les recettes supplémentaires envisagées. Madame le maire répond que les recettes supplémentaires seront de 80 000 euros, et remercie l'équipe municipale pour les discussions et qu'il a été souhaité de modérer l'augmentation. **Le Conseil municipal décide à l'unanimité** de déterminer les taux des taxes suivantes pour l'année 2024 à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,55% (22,90% + 24,65%) ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 72,34% ;
- Taxe d'habitation : 11,38%.

Objet : Indemnités de fonction des élus

Mme Maryse GIANNACCINI expose que les articles L. 2123-23 et L. 2123-24 du CGCT fixent des taux maxima pour les indemnités votées par les conseils municipaux pour le maire et les adjoints. Mme le maire renonce à son indemnité de maire et précise qu'il n'était pas question de demander aux adjoints d'en faire de même. Elle leur restera versée et elle est largement méritée au regard du travail qu'ils fournissent au quotidien. M. BIALES intervient pour ajouter que pourtant tout travail d'élu mérite indemnité. Mme le maire répond qu'il fallait faire des économies. **Le Conseil municipal décide à l'unanimité, selon le vote suivant : voix pour : 17, contre : 0, abstention : 1 (Romain BIALES),**

- De modifier et de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués comme suit :

Maire 0 %, Adjoint au maire 19,8 %, Conseiller municipal délégué 9%.

- Les indemnités de fonction sont déterminées par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, et sont payées mensuellement. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

- La délibération n°20220031 du 9 novembre 2022 fixant les indemnités de fonction des élus est abrogée à compter de cette date.

Objet : Adoption du budget de la commune 2024

Madame Maryse GIANNACCINI présente la maquette budgétaire M57.

Les solutions et pistes d'économies de fonctionnement sont précisées, notamment sur les indemnités de maire et sur la masse salariale. Des hausses imprévues sont intervenues en 2023 : augmentations d'échelons, des grilles indiciaires et du point d'indice des fonctionnaires. La masse salariale représente 24% du budget. En changeant de prestataires, des économies sont faites sur les produits d'entretien.

En matière d'énergies, un reliquat de 2023 de 15 000€ a été envoyé par EDF.

La contribution du SDIS est en augmentation et la participation à la police municipale suit l'évolution de la population (15€ par habitant).

M. BIARNES demande s'il y aura du photovoltaïque en autoconsommation. Mme le maire répond que des devis ont été réceptionnés il y a 8 jours et que cela concerne potentiellement les bâtiments communaux recensés. M. BIALES estime que les mesures sont insuffisantes et n'absorbent pas le besoin de financement. Mme le maire précise que ces mesures fiscales qui sont enclenchées permettent de percevoir ce qui manquait depuis 15 ans et que d'autres mesures sont en cours de réflexion.

Mme le maire propose le passage au vote sur ce budget. M. BIALES souhaite un vote détaillé et discuter du budget. Mme le maire expose le détail du budget par chapitres et répond aux demandes de précisions sur un certain nombre d'articles. **Le Conseil municipal décide à la majorité, selon le vote suivant : pour : 15, contre : 1 (Romain BIALES),** d'adopter par nature et par chapitre le budget primitif s'équilibrant de la façon suivante :

En Fonctionnement : Total Recettes = Total Dépenses = 1 394 357,33 €

En Investissement : Total Recettes = Total Dépenses = 755 474,70 €

Total du budget : Total Dépenses de fonctionnement et d'investissement = Total des recettes de fonctionnement et d'investissement = 2 149 832,03 €.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2024

(À RETROUVER EN INTÉGRALITÉ EN MAIRIE OU SUR WWW.MAIRIEDEFONS.FR)

LES DELIBERATIONS

Objet : Convention entre le Préfet du Gard et la Commune de Fons-outre-Gardon pour la transmission électronique des actes au représentant de l'état

Mme GIANNACCINI expose qu'il convient d'approuver la convention annexée pour permettre la télétransmission des actes.

le conseil municipal décide à l'unanimité,

- D'approuver la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État annexée à la présente délibération.

- D'autoriser Mme le maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Objet : Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial

Mme GIANNACCINI expose qu'il convient de créer l'emploi en raison de la nécessité d'assurer les missions d'assistant de gestion budgétaire et comptable.

le conseil municipal décide à l'unanimité,

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif territorial relevant de la

catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'assistant de gestion budgétaire et comptable à temps non complet à raison de 28/35ème, à compter du 15 juin 2024.

- D'abroger la délibération n°20240023 du 11.04.24 portant création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

Objet : Révision générale du plan local d'urbanisme : Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Considérant qu'en application de l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme les orientations générales du PADD doivent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil municipal, deux mois au moins avant l'examen du projet de PLU,

Considérant que le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD du projet de PLU de la Commune de Fons lors de la présente séance pendant une durée de 1h45 minutes,

Considérant que suite au débat qui a fait place, les orientations générales du Projet

d'Aménagement et de Développement Durables du PLU de la commune de Fons retenues sont :

Orientation 1 : Engager la commune dans un rééquilibrage de ses fonctions, permettant d'améliorer encore la qualité de vie des fonsois, et l'accueil des nouveaux arrivants

Orientation 2 : En s'appuyant sur les capacités offertes par le pôle multimodal et plus généralement sur ce rééquilibrage, maintenir une dynamique d'accueil de population tout en maîtrisant de manière cohérente avec le cadre légal qui s'impose à nous

Orientation 3 : Inscrire ce développement communal dans une démarche durable, consciente des enjeux du changement climatique et respectueuse de son histoire

Après en avoir débattu, le Conseil municipal est invité à prendre acte du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement **Durable**.

Orientations et débats à retrouver en intégralité sur le site www.mairiedefons.fr.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024

(À RETROUVER EN INTÉGRALITÉ EN MAIRIE OU SUR WWW.MAIRIEDEFONS.FR)

Le compte-rendu des décisions et actions du maire

Un point RH a été présenté au conseil avec beaucoup de mouvement de personnel. Le départ de Mme BLASQUEZ le 30.06.24 dont la remplaçante est arrivée le 24.06.24. Le départ avec mutation de M. GAUSSEN dans un autre département, il faut lancer le recrutement. Le départ de M. SAGUER au 30.07.24 et qui ne sera pas remplacé.

Installation de la terrasse de BLYM'S avec une nouvelle ressource financière pour la commune. Devant l'inquiétude des usagers pour les places de parking, la commune envisage des solutions qui seront bientôt proposées.

La liaison cyclable entre Fons et Saint Mamert a été présentée dans un premier temps dans les locaux de la mairie sur Fons aux agriculteurs et dans un deuxième temps, lors d'une réunion publique sur St Mamert. Les différentes remarques ont été prises en compte.

Approbation de la convention pré-opérationnelle entre l'établissement public foncier (EPF) d'Occitanie et la commune de Fons

L'urbanisation de la commune de Fons s'est faite sur les 40 dernières années de manière diffuse autour du cœur urbain, faisant apparaître des dents creuses, qu'elle souhaite combler avec de l'habitat plus dense, mais également requalifier des équipements et services destinés aux populations locales.

La commune est en cours de révision de son PLU pour y traduire l'intérêt général de son projet de réaménagement urbain et a entamé une réflexion pour définir une stratégie globale de développement territorial. C'est dans ce cadre que la commune a sollicité par lettre en date du 13.03.23 l'EPF d'Occitanie pour l'accompagner via le portage des tènements fonciers nécessaires à la réalisation de son projet de réaménagement urbain. Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention et d'autoriser Mme le maire à la signer.

Approbation du projet de co-maîtrise d'ouvrage avec le département du Gard pour l'aménagement de l'entrée du village

Lors du conseil municipal du 1.12.22, il avait été décidé d'approuver le projet d'aménagement de la voirie communale et d'autoriser Mme le maire à signer tout document relatif aux demandes de subventions. Ces travaux se situent sur des voies sous maîtrise d'ouvrage départemental, et qu'il apparaît nécessaire de prendre une délibération pour solliciter expressément une demande de subvention auprès du département du Gard au titre du contrat territorial, notamment pour les cheminements piétons (RD907 et RD22A). L'estimation des travaux fait apparaître une dépense de 1.055.059,33€HT soit 1.266.071,20€ TTC. Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le projet de co-maîtrise d'ouvrage avec le département.

Approbation de la convention pour l'organisation des Fons'tivales 2024

La commune s'est rapprochée de divers partenaires au titre de l'organisation des Fons'tivales 2024 avec Gard Tourisme, Emotion Vin et CDL Dégustation. Convention approuvée à l'unanimité du conseil.

Objet : Adhésion au groupement de commandes par l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique

La commune, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de

commande. Elle sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins. Voté à l'unanimité du conseil.

Modification de l'emploi d'adjoint administratif territorial

Les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent d'assistant administratif relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant d'un grade d'adjoint administratif par délibération en date du 31.08.21 à temps complet et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire. Il faut donc modifier un emploi d'adjoint administratif principal 1ère classe et autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie C pour effectuer les missions d'assistant administratif à temps complet. Vote à l'unanimité du conseil.

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) - Exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement. Les communes peuvent par une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639ABis du code général des impôts (CGI). Le taux fixé à 50%. Vote à la majorité du conseil (2 abstentions)

Modification du taux de la taxe d'aménagement

L'article L. 331-15 du code de l'urbanisme prévoit que le taux de la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement peut être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs. La zone AU du PLU est un secteur à forts enjeux urbains et nécessite en raison de l'importance de projets dans ce secteur la réalisation de travaux d'équipements publics. Une fraction de ces travaux ou équipements est nécessaire aux besoins des futurs usagers des constructions à édifier dans le secteur. La maîtrise de l'urbanisation passe par la maîtrise des équipements publics nécessaires au fonctionnement de la commune, notamment par la maîtrise de leur financement. Dans les zones AU, le taux de la taxe est majoré au taux de 20% et le reste du territoire, le taux n'est pas modifié et s'établit à 5%. Modification du taux approuvé à l'unanimité.

Avis sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société SAS MOYA FRANCE concernant le renouvellement d'une carrière à ciel ouvert - Lieu-dit "Visseau du corbeau et combe de la pesada" à Moulézan

L'enquête publique a débuté le 13.05.24 et s'est terminée le 13.06.24. Le préfet du Gard a sollicité la commune pour donner un avis dans le cadre de l'enquête. Le conseil s'est prononcé sur le renouvellement de la concession de carrières à ciel ouvert avec un avis favorable avec réserves avec un vote majoritaire (1 contre).

Modification des modalités de reversement d'une fraction de la taxe d'aménagement à Nîmes Métropole par ses communes membres

Pour 2022 et 2023, le taux de la taxe d'aménagement était à 1% Il passe à 2,5% en 2024 et ce taux de reversement sera effectif à compter du 1er janvier 2025. Vote à l'unanimité.



TOUTES NOS FÉLICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS !



Evan, Jacque MARTIN

Fils de Cyril MARTIN et Charlène SCHWEITZER est né le 22 mars 2024



Hugo PONT

Fils de Quentin PONT et Déborah MAIRE est né le 16 avril 2024



Manaë, Thaïs LOUIS

Fille de Michaël LOUIS et Mathilde IMBERT est née le 11 mai 2024



Alba, Sylvie, Myriam SABATIER

Fille de Simon SABATIER et Anaïs PRADE est née le 8 juillet 2024

TOUTES NOS FÉLICITATIONS AUX JEUNES MARIÉS

Bastien, Yannick VERGER et Marie, Isabelle, Mélanie COUELLANT se sont mariés le 11 mai 2024

Romain, Jean Louis FURER et Julie, Monique, Yvette PARANT se sont mariés le 1er juin 2024

Yassin BOUCCEREDJ et Razane HERSOUS se sont mariés le 29 juin 2024

NOS PLUS SINCÈRES CONDOLÉANCES

Pierre, Marie, Aimé, ALLIER est décédé le 26 avril 2024 à l'âge de 93 ans

LECTURE PUBLIQUE À LA MÉDIATHÈQUE

C'est en voisin qu'Alain Delage est venu présenter son livre à la médiathèque, « Le chant des vignes », son dernier roman paru le 13 juin dernier. Aujourd'hui Gajanais, il est natif de Béziers. Ville ou l'action de son dernier roman se passe, à l'époque des manifestations viticoles de 1907, sur fond de musique lyrique.

Une assemblée de fidèles, mais pas que, avait fait le déplacement début juillet pour découvrir ce nouveau roman. Mais avant cela, Alain a pris le temps de dédicacer ses ouvrages, nouveaux et plus anciens avec un mot pour chacun. Puis Madame le maire l'a invité à prendre place. Passionné, il a raconté son parcours et expliqué comment il était devenu écrivain il y a maintenant 23 ans. Un moment de partage et de convivialité qui s'est poursuivi avec le verre de l'amitié.



LES SERVICES PUBLICS

POMPIERS

Tél. 18 - Tél. mobile. 112

GENDARMERIE

Tél. 04 66 81 10 33

POLICE INTERCOMMUNALE

Tél. 06 72 36 91 32

MAIRIE / POSTE / ACCUEIL DU PUBLIC

Tél. 04 66 81 11 95

Mail. contact@mairiedefons.fr

Site. www.mairiedefons.fr

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Jeudi :

08h00 - 12h30 / 16h00 - 18h30

le Vendredi

08h00 - 12h30

Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique des écoles de Fons-Gajan-St Bauzély

8 place Alphonse Daudet

30730 Fons

Mail : contact@sirpdesleins.fr

Tel : 04.66.18.36.90.

Accueil téléphonique et au bureau :

Lundi mardi jeudi et vendredi

de 8h15 à 12h30 et 14h à 17h

MEDIATHEQUE

Tél. 09 67 28 28 12

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi : 16h00 - 18h30,

Mercredi : 09h30 - 12h00 / 14h00 - 18h30,

Vendredi : 09h30 - 12h00 / 14h00 - 18h30

SYNDICAT LEINS GARDONNENQUE

Tél. 04 66 63 00 80

Fax. 04 66 63 94 79

Mail. contact@leinsgardonnenque.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi à Jeudi de 8h à 12h et 13h à 17h

Vendredi de 8h à 12h

Eau de Nîmes Métropole (Eau potable)

Tél. 09 69 36 61 02

SAUR (Assainissement)

478, Av. Maurice Privat. 30600 VAUVERT

Tél. (Dépannage) 04 30 62 10 08

Infirmières Libérales

Karine MONNIER

06 23 11 34 65

Véronique BROSSETTE

06 12 11 16 72

Place du 11 novembre

30730 Fons

Laurence FERRER

06 99 90 41 07

233 Rue de cambis

30730 FONTS

COMMERCES

(LOCAUX COMMERCIAUX)

BAR PMU JEUX TABAC PRESSE - Bar de l'Avenir

Tél. 04 66 63 20 07

Tous les jours dès 6h30

Boulangerie La Fonsoise

Tél. 04 66 81 13 96

du Mardi au Samedi : 6h30-12h30 / 16h30-19h30

Dimanche : 6h30-13h. Fermée le Lundi

Épicerie Votre Marché

Tél. 04 66 37 92 14

Lundi 8h30-12h30 / 16h-19h.

Mardi à Samedi : 8h-12h30 / 16h-19h.

Dimanche : 9h-12h Fermée le jeudi

SALON DE COIFFURE "Métamorphose"

04 66 81 19 62, sur RDV

Horaires d'ouverture :

du Mercredi au Samedi: 9h-18h30 non stop

SALON DE COIFFURE "Beauty and the Barber"

Tél. 07 70 86 07 06

Lundi, Mercredi, Vendredi : 09h00 - 18h30

Mardi : 10h00 - 20h00

Samedi 08h30 - 13h00

ONGLERIE "Ongles d'Or"

Tél. 06 16 19 46 64

Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi : 09h15 - 18h00

Samedi : 08h00 - 12h30

CAVE COOPÉRATIVE DE FONTS, L'ORÉE DES LENS

Tél. 04 66 81 11 01

Mail. oree.des.lens@wanadoo.fr

du Mardi au Samedi : 9h-12h / 14h-18h

RESTAURATION / FOOD-TRUCK

Pizza Boub' Family (Pizzeria)

Tél. 06 29 37 50 72

Rotisserie des Lens (Rôtisserie / Épicerie fine)

Tél. 07 49 58 95 52

Le Garage (Brunchs, burgers, salades et service traiteur)

Tél. 06 13 07 34 60

D'ici et d'ailleurs (Cuisine du monde)

Tél. 06 14 41 56 59

DÉCHETTERIE

du Lundi au Samedi : 8h30-12h / 13h30-17h30

(Horaires identiques été et hiver)

COLLECTE DES ORDURES	
 ORDURES MÉNAGÈRES Mardi MATIN Vendredi MATIN (du 01/06 au 30/09) Jours fériés compris (sauf exceptions)	 TRI SÉLECTIF Jeudi MATIN

Le calendrier de l'Automne

OCTOBRE

DIM. 06

Marché local de 9h à 12h30 - Place du 11 Novembre

SAM. 12

Mon village propre

DIM. 20

Opéra Bouffe "Le Roi carotte"

JEU. 31

Halloween

NOVEMBRE

DIM. 03

Marché local de 9h à 12h30 - Place du 11 Novembre

LUN. 11

Cérémonie de commémoration

LUN. 11

Loto de la paroisse protestante

22 → 25

Festival de Théâtre

DIM. 24

Marché de Noël

DÉCEMBRE

DIM. 01

Marché local - Place du 11 Novembre

DIM. 01

Festival de Théâtre

SAM. 14

Noël des Enfants

LECTURE À LA MÉDIATHÈQUE TOUS LES MERCREDIS MATINS
de 10h00 à 11h30 pour les enfants de 0 à 6 ans

PERMANENCES DES ÉLUS SUR RDV
Les samedis de 10h à 12h

Directeur de la publication : Stéphanie PICARD

Equipe de rédaction : Marie DEBERGUE, Laurence FERRER, Stéphanie PICARD et Guilhem VEZIES

Réalisation & Impression : SARL PLS Publicité. ZAC Carrière Vieille. 30190 Saint Chaptès